



APPEL de candidatures 2011 pour les Comités consultatifs

Mettez vos connaissances au service de votre Barreau !

Les comités consultatifs constituent la force vive du Barreau et, dans bien des cas, le moteur de son action. Ainsi, plus de 1 000 personnes assistent le Barreau dans ses décisions ou prises de position. Vous avez l'intérêt, les connaissances et la disponibilité pour vous engager au sein d'un des comités du Barreau ? Soumettez votre candidature **AVANT LE 25 MARS 2011** en nous transmettant votre CV ainsi qu'une lettre d'intérêt :

■ **AU MOYEN DU FORMULAIRE** disponible sur notre site Web www.barreau.qc.ca/barreau/comites/index.html

■ **PAR LA POSTE** à l'attention de M^e Frédéric Guoin, 445, boulevard Saint-Laurent Montréal (Québec) H2Y 3T8

■ **PAR TÉLÉCOPIEUR** 514 954-3407

Veuillez prendre note que tous les candidats recevront un accusé de réception. La composition des comités sera décidée par le Comité exécutif lors de sa réunion de juin 2011.

Toutes les candidatures feront l'objet d'une vérification auprès du Syndic et de l'Inspection professionnelle.

Mandat	Disponibilité requise	Critères
■ Comité sur l'assurance protection juridique		
Promeut l'assurance juridique comme moyen privilégié pour favoriser l'accès à la justice.	huit séances d'environ trois heures par année.	Intérêt marqué à la promotion de l'assurance juridique.
■ Comité des avocats et avocates de l'administration publique et parapublique		
Veut devenir l'interlocuteur privilégié auprès du Barreau pour les avocats qu'il représente. Informe le Barreau des attentes et des besoins de ses membres quant à l'exercice de leur profession. Accroît la participation de ses membres dans les divers rôles et activités du Barreau du Québec.	cinq séances d'environ trois heures par année.	Diversité recherchée au sein du comité.
■ Comité sur l'aide juridique		
Étoffe la position du Barreau du Québec concernant la hausse des seuils d'admissibilité à l'aide juridique. Propose au Barreau du Québec un plan d'action visant à amener le gouvernement à hausser dans les meilleurs délais les seuils d'admissibilité à l'aide juridique. Étudie, dans une perspective à long terme, les mesures qui pourraient être prises afin d'assurer la pérennité de l'aide juridique et une plus grande accessibilité au système judiciaire, en enchâssant par exemple le droit constitutionnel à l'avocat en matière civile.	cinq séances d'environ trois heures par année.	Connaissance du système d'aide juridique et intérêt à sa promotion.
■ Comité des avocats et avocates de l'entreprise		
Est l'interlocuteur privilégié des avocats de l'entreprise auprès du Barreau du Québec. Informe le Barreau du Québec sur les attentes et les besoins des avocats qui exercent leur profession en entreprise. Accroît leur participation dans les divers rôles et activités du Barreau. Agit à titre de ressource et apporte son soutien à la réalisation de la mission de protection du public du Barreau du Québec pour le segment des membres oeuvrant en entreprise.	cinq séances d'environ 3 heures par année.	Avoir un intérêt pour l'organisation d'activités ayant notamment pour objectif de favoriser les activités de réseautage entre les avocats oeuvrant en entreprise. Travailler au sein d'une petite entreprise ou d'un petit contentieux.
■ Comité de liaison du Barreau du Québec avec la Commission de protection du territoire agricole du Québec		
Identifie les problématiques soulevées dans l'administration de la justice devant ce tribunal. Suggère les solutions applicables.	trois ou quatre conférences téléphoniques ou visioconférences d'une demi-journée par année.	Expertise reconnue et pratique dans le domaine de droit concerné.
■ Comité de liaison du Barreau du Québec avec la Commission des lésions professionnelles		
Identifie certaines difficultés ou divers problèmes dans l'administration de la justice devant la Commission des lésions professionnelles. Examine les solutions possibles.	trois ou quatre conférences téléphoniques ou visioconférences d'une demi-journée par année.	Expertise reconnue et pratique dans le domaine de droit concerné.
■ Comité sur la conciliation travail-famille		
Analyse la véritable nature des problèmes posés dans les différents environnements de travail des avocats. Considère les meilleures pratiques qui ont cours dans d'autres secteurs d'activités. Propose des solutions adaptées aux avocats.	cinq séances d'environ 3 heures par année.	Connaissance des problématiques et intérêt pour la recherche de solutions.

Mandat	Disponibilité requise	Critères
Comité de liaison du Barreau du Québec avec les Cours municipales		
Identifie les problèmes liés à l'administration de la justice des cours municipales. Apporte des solutions pratiques visant à atteindre des objectifs d'efficacité et d'accessibilité à la justice.	trois ou quatre conférences téléphoniques ou visioconférences d'une demi-journée par année.	Expertise reconnue et pratique dans le domaine de droit concerné.
Comité sur les communautés culturelles		
Avise le Barreau du Québec sur les questions d'égalité touchant les communautés culturelles, les minorités visibles et les minorités ethniques, et veille à sensibiliser les membres de la profession juridique aux réalités de ces dernières. S'assure que le système judiciaire reflète la réalité de ces communautés et minorités. Met en oeuvre des stratégies afin d'éliminer la discrimination ainsi que la discrimination systémique au sein de la profession et du système judiciaire.	sept séances d'environ trois heures par année.	Connaissances en matière de droit à l'égalité. Sensibilité face aux réalités des communautés « racialisées ». Expérience de travail auprès des membres de communautés « racialisées ». Représentativité. Expérience en organisation de projets et rédaction.
Comité en droit criminel		
Examine la législation en droit criminel et formule des recommandations au Barreau à ce sujet.	environ 10 conférences téléphoniques ou visioconférences d'une journée par année.	Expertise reconnue dans le domaine de droit concerné.
Comité sur le droit de l'environnement		
Analyse la législation en droit de l'environnement. Conseille le Conseil général et le Comité administratif.	trois ou quatre conférences téléphoniques ou visioconférences d'une demi-journée par année.	Expertise reconnue dans le domaine de droit concerné.
Comité en droit de l'immigration et de la citoyenneté		
Analyse les lois et règlements en matière d'immigration et de citoyenneté et travaille à la prise de position du Barreau du Québec. Étudie les problématiques soulevées par les autorités fédérales ou provinciales, comme celles qui se présentent actuellement avec le MICe. Se penche sur toutes les autres questions connexes à ce mandat.	environ six conférences téléphoniques ou visioconférences d'une durée de deux à trois heures à l'heure du midi par année.	Expertise reconnue dans le domaine de droit concerné.
Comité en droit de la famille		
Étudie les projets de loi et de réglementation en droit de la famille. Examine les problématiques d'administration de la justice en matière familiale et propose des solutions au Barreau.	environ six conférences téléphoniques ou visioconférences d'une journée par année.	Expertise reconnue dans le domaine de droit concerné.
Comité en droit de la jeunesse		
Conseille le Barreau sur la législation et l'administration de la justice en matière de protection de la jeunesse.	environ 10 conférences téléphoniques ou visioconférences d'une journée et trois ou quatre conférences téléphoniques ou visioconférences d'une demi-journée par année.	Expertise reconnue dans le domaine de droit concerné.
Comité sur le droit des sûretés		
Étudie tout projet de législation et de réglementation relatif au droit des sûretés et à la publicité des droits.	trois ou quatre conférences téléphoniques ou visioconférences d'une demi-journée par année.	Expertise reconnue dans le domaine de droit concerné.
Comité sur le droit en regard des peuples autochtones		
Conseille le Barreau sur toute question relative aux droits en regard des peuples autochtones, y compris la législation et l'administration de la justice en milieu autochtone.	trois ou quatre conférences téléphoniques ou visioconférences d'une journée par année.	Expertise reconnue dans le domaine de droit concerné.
Comité sur le droit municipal		
collabore avec le ministère des Affaires municipales pour une révision complète de la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i> .		Expertise reconnue dans le domaine de droit concerné.
Comité sur les droits de la personne		
Avise le bâtonnier et le Comité administratif lorsque ceux-ci sont appelés à prendre position publiquement à la suite d'un événement qui mettrait en péril le respect des droits fondamentaux tant au Canada qu'à l'étranger. Conseille le Barreau sur la législation affectant ou concernant les droits de la personne.	environ 10 conférences téléphoniques ou visioconférences d'une durée de deux à trois heures, à l'heure du midi par année.	Expertise reconnue dans le domaine de droit concerné.
Comité sur les femmes dans la profession		
Fait le point sur la situation des femmes dans la profession. Sensibilise la communauté juridique aux problèmes rencontrés par les femmes dans la profession. Trouve des solutions à ces problèmes. Voit à l'application de ces solutions.	sept séances d'une demi-journée (9 h 30 à 14 h) par année.	Connaissances et expérience en matière de droit à l'égalité et à la non-discrimination, droit du travail, équité salariale. Diversité des secteurs de pratique : pratique privée (grands et petits cabinets), contentieux, gouvernement, Aide juridique. Représentativité des membres de communautés culturelles (entre autres, afin de s'assurer de traiter l'angle de la discrimination multiple).

Mandat	Disponibilité requise	Critères
Comité sur la justice administrative		
Examine la législation et l'administration de la justice en matière administrative. Conseille le Barreau sur les orientations qu'il doit prendre au sujet des tribunaux administratifs.	trois ou quatre conférences téléphoniques ou visioconférences d'une demi-journée par année.	Expertise reconnue dans le domaine de droit concerné.
Comité sur la justice participative		
Informe le Barreau du Québec sur toute question relative à la justice participative. Développe et promeut auprès des avocats et avocates et du public une offre de justice enrichie qui tient compte du désir du citoyen à une participation accrue dans le choix de la prestation de service que lui fournit son avocat et dans le choix du mode de prévention ou de règlement des conflits le mieux adapté à sa situation particulière. Propose au Barreau du Québec des outils et des moyens favorisant la connaissance et la prestation par les avocats de cette justice enrichie. Suscite et soutient des initiatives afin de favoriser une meilleure connaissance et une plus grande utilisation de cette offre de justice enrichie.	cinq séances par année, en soirée.	Médiateur accrédité en familial ou en civil commercial.
Comité sur le langage clair		
Mandat : Faire la promotion du langage clair au sein des membres et travailler à l'amélioration des documents destinés au public afin qu'ils répondent mieux aux caractéristiques du langage clair.	Quatre réunions par an, sur l'heure du midi; 1 heure de préparation par rencontre.	Intérêt particulier pour le domaine.
Comité sur les problématiques actuelles de la pratique privée		
Propose des stratégies pouvant favoriser l'octroi de mandats importants aux avocats du Québec et la rétention de la clientèle corporative. Examine les outils dont les avocats québécois pourraient bénéficier afin d'être en mesure de répondre à l'offre de service juridique le plus efficacement possible et avec compétence. Réfléchit à la réelle qualité de vie des avocats et avocates de pratique privée.	cinq séances d'environ trois heures par année.	Exercer le droit en pratique privée. Connaissance des problématiques et intérêt pour la recherche de solutions.
Comité sur la procédure civile		
Étudie toute modification législative ou réglementaire en matière de procédure civile ainsi que toute modification aux règles de pratique et de procédure des tribunaux québécois en cette matière.	environ huit conférences téléphoniques ou visioconférences par année, d'une durée de deux à trois heures, à l'heure du midi.	Expertise reconnue dans le domaine de droit concerné.
Comité sur la protection du consommateur		
Examine la législation en droit de la protection du consommateur et formule des recommandations au Barreau à ce sujet.		Expertise reconnue dans le domaine de droit concerné.
Comité sur les recours collectifs		
Échange sur le fonctionnement des cours saisies de recours collectifs. Réfléchit à des outils procéduraux facilitant la gestion de ce recours. Évalue l'adéquation des règles de la pratique de la Cour supérieure à ce type de recours. Propose des amendements au Code de procédure civile et des modifications aux règles de pratique.	trois ou quatre conférences téléphoniques ou visioconférences d'une demi-journée par année.	Expertise reconnue dans le domaine de droit concerné.
Comité de liaison avec la Régie du logement		
Identifie les problèmes liés à l'administration de la justice à la Régie du logement. Propose des solutions pratiques visant à atteindre des objectifs d'efficacité et d'accessibilité à la justice.		Expertise reconnue et pratique dans le domaine de droit concerné.
Comité sur la Revue du Barreau		
Coordonne la rédaction et la publication de la Revue du Barreau.	trois ou quatre conférences téléphoniques ou visioconférences d'une demi-journée par année.	Expertise reconnue dans un domaine de droit et intérêt pour les publications juridiques.
Comité en santé et sécurité au travail		
Examine la législation et l'administration de la justice en matière de santé et sécurité au travail. Formule des recommandations au Barreau.	trois ou quatre conférences téléphoniques ou visioconférences d'une demi-journée par année.	Expertise reconnue dans le domaine de droit concerné.
Comité sur les sociétés et les personnes morales		
Étudie toute législation fédérale ou provinciale relative aux sociétés et aux personnes morales.	trois ou quatre conférences téléphoniques ou visioconférences d'une demi-journée par année.	Expertise reconnue dans le domaine de droit concerné.
Comité sur les techniciens juridiques		
Examine la réglementation des techniciens juridiques et leur positionnement dans le marché des services juridiques. Fait des recommandations au Barreau à ce sujet.	trois ou quatre conférences téléphoniques ou visioconférences d'une demi-journée par année.	Connaissance de la pratique des techniciens juridiques.
Comité sur la sécurité des technologies de l'information		
Élabore un guide en matière de sécurité des technologies de l'information; Élabore une liste de contrôle qui sera utilisée par les inspecteurs lors des visites d'inspection professionnelle; élabore des normes concernant le classement et la conservation des documents sur support technologique.		Expertise reconnue dans le domaine de droit concerné.
Comité de liaison du Barreau du Québec avec le Tribunal administratif du Québec		
Identifie les problématiques soulevées dans l'administration de la justice devant le tribunal administratif du Québec. Suggère des solutions applicables.	trois ou quatre conférences téléphoniques ou visioconférences d'une demi-journée par année.	Expertise reconnue et pratique dans le domaine de droit concerné.